

Animation et Vie des Quartiers - Renouvellement des conventions de fonctionnement avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté et le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» - Signature des avenants programmatifs annuels

M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Ville de Besançon a développé depuis de nombreuses années une politique d'animation des quartiers qui s'est traduite notamment par :

- la mise à disposition des habitants d'équipements installés au cœur des territoires
- et par un soutien massif et continu à la mise en oeuvre de programmes d'animation ou de dispositifs d'information.

Pour ce faire, elle a travaillé depuis plusieurs années en collaboration avec différentes structures associatives, oeuvrant notamment en direction de la jeunesse bisontine. Le soutien de la Ville à ces opérateurs se traduit par une aide financière à la mise en oeuvre de certaines actions ou dispositifs et dans certains cas par la mise à disposition de locaux.

Ce partenariat Ville / Associations est déterminé à travers des conventions cadre d'une durée de trois ans définissant notamment les modalités d'attribution des aides financières. Des avenants annuels déterminent le montant de l'aide de la Ville au vu des projets développés par l'association. Certaines de ces conventions arrivant à échéance, il convient d'en effectuer le renouvellement.

1/ CRIJ de Franche-Comté

La Ville de Besançon a soutenu le Centre Régional d'Informations Jeunesse de Franche-Comté lors de sa création, puis par une aide à son fonctionnement par le biais d'une mise à disposition gracieuse des locaux municipaux sis au 27 rue de la République. La Ville a également apporté un soutien permanent aux activités du CRIJ Franche-Comté par l'attribution annuelle d'une subvention. La Ville est depuis de nombreuses années représentée au Conseil d'Administration de l'association.

Compte tenu :

- des objectifs de l'association décrits dans ses statuts,
- des actions et des dispositifs qu'elle développe dans le domaine de l'information et de l'accessibilité des jeunes à des loisirs diversifiés,
- de l'importance et de la qualité du travail réalisé par la structure depuis sa création et de son engagement dans la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville,
- des orientations de la Ville en matière d'animation-jeunesse et de développement social des quartiers,
- et des bonnes relations de partenariat entretenues durant les années précédentes entre la collectivité et l'association en application des conventions de fonctionnement en date du 22 avril 1996 et du 30 avril 2000,

il est proposé de soutenir le CRIJ de Franche-Comté dans la mise en oeuvre de son programme d'animation en direction des jeunes Bisontins. Ce soutien pourra se traduire par la mise à disposition de locaux et l'attribution d'une subvention d'un montant de 41 161 € dans des conditions définies dans l'avenant programmatif annuel.

2/ FJT «Les Oiseaux»

Depuis un peu moins de quarante ans, l'association FJT «Les Oiseaux» met en oeuvre des actions culturelles et socio-culturelles ouvertes à tous sur le quartier des Cras-Chaprais ainsi qu'à l'ensemble des Bisontins. L'association mène également depuis l'origine une action d'accompagnement social en direction des centaines de jeunes résidents du foyer.

La Ville soutient depuis de nombreuses années l'action du FJT à travers l'attribution d'une aide financière contribuant partiellement à la mise en oeuvre d'un poste d'éducateur social et d'un programme annuel d'animation culturelle.

Compte tenu :

- des objectifs de l'association décrits dans ses statuts,
- des actions et des dispositifs qu'elle développe dans le domaine de l'accompagnement social et culturel des résidents du foyer,
- de l'importance et de la qualité du travail réalisé par la structure depuis sa création,
- des orientations de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,
- et des bonnes relations de partenariat entretenues durant les années précédentes entre la collectivité et l'association en application de la convention de fonctionnement en date du 15 mai 2000,

il est proposé de soutenir le FJT «Les Oiseaux» dans la mise en oeuvre de son programme d'animation. Ce soutien pourra se traduire par l'attribution d'une subvention d'un montant de 33 539 € dans des conditions définies dans l'avenant programmatif annuel.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer les conventions cadres triennales avec le CRIJ Franche-Comté et le FJT «Les Oiseaux»,
- signer les avenants programmatifs annuels avec les deux associations précitées (étant précisé que les subventions attribuées au CRIJ de Franche-Comté : 41 161 € et au FJT «Les Oiseaux» : 33 539 € ont déjà été autorisées lors du vote du budget primitif 2003).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mmes N'MINEJ, FELLMANN, FALCINELLA et GUINCHARD-KUNSTLER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 mai 2003.